

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE A TOUT DOSSIER

D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

- Une photocopie de votre livret de famille ou de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.
- **Si vous êtes de nationalité étrangère** (hors communauté européenne) : une photocopie de votre carte de résident ou titre de séjour.
- **Pour une demande d'Apa à domicile** : un certificat médical circonstancié établi par votre médecin traitant, placé sous pli cacheté mentionnant votre nom et votre adresse (imprimé joint).
- **Pour une demande d'Apa en établissement** : le bulletin d'entrée dans l'établissement, la grille AGGIR établie par l'établissement, une copie de l'arrêté fixant le prix de journée dépendance de l'établissement où réside le demandeur pour un établissement extérieur au département de l'Aude.

RESSOURCES

- la photocopie de votre dernier avis d'imposition (ou de non imposition) sur le revenu ; le cas échéant : celui de votre concubin ou celui de la personne qui vous déclare à charge,
- justificatifs récents de l'ensemble de vos ressources, de celles de votre conjoint ou concubin ou personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité : pensions, retraites, allocations, rentes, relevé de situation des comptes bancaires avec montant des intérêts, pensions alimentaires, revenus fonciers, etc...
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

BIENS

- la photocopie de la dernière taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.